



PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° DDTM/SHLV/2015/09  
portant autorisation de démolir d'un logement  
17 rue de la Censurière - Evreux**

**Le préfet de l'Eure  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU

- le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment ses articles L. 443-15-1 et R. 443-17, et suivants,
- la demande d'Eure Habitat en date du 23 juillet 2015,
- l'avis favorable du Maire en date du 26 août 2015,

Considérant que le logement est vide de tout occupant,

Considérant l'état d'obsolescence technique et d'insalubrité du logement dont la démolition est envisagée,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

**A R R E T E**

**Article premier :** L'autorisation, au titre de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, pour la démolition du logement sis 17 rue de la Censurière, à Evreux, est accordée.

**Article 2 :** La présente décision d'autorisation de démolir, au sens de l'article L.443-15-1 du code de la construction et de l'habitation ne vaut pas accord de subvention.

**Article 4 -** La secrétaire générale de la Préfecture, la directrice départementale des territoires et de la mer, le directeur général d'Eure Habitat sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Evreux, le

16 SEP. 2015

Le Préfet,

**René BIDAL**